



**130**ans

**HANDICAP MENTAL**  
ASSOCIATION SUISSE D'AIDE


A l'occasion du 130<sup>ème</sup> anniversaire de l'association

**Colloque le 21 juin 2019**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en Suisse

## **Les chemins de l'innovation... Quelles voies emprunter ?**

Vous êtes concernés par l'avenir des personnes avec un handicap mental dans notre société ? Cette journée s'adresse à vous ! Auto-représentants, décideurs politiques, responsables d'institutions ou d'organisations, proches, professionnels de l'éducation, de la santé, du travail... Participez avec nous à ce grand débat !



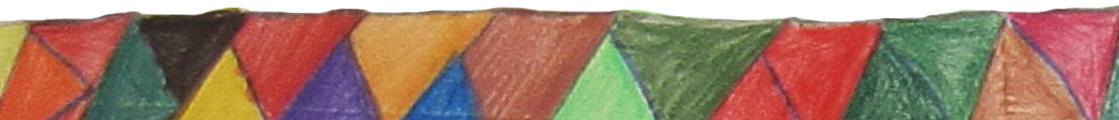
Créée en 1889, ASA-Handicap mental fête cette année ses 130 ans et affiche une volonté intacte : faire reconnaître la valeur des personnes avec un handicap mental, renforcer leurs compétences, susciter une transformation des postures sociétales et institutionnelles à leur égard.

Un parcours riche en combats, en avancées. Et un futur plein d'espoir, lié notamment à la ratification par la Suisse, en 2014, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Sa mise en application est l'un des principaux enjeux actuels. La transformation de ses principes en améliorations tangibles pour les personnes concernées nécessite l'engagement de tous, dans un esprit d'égalité et de partenariat.

ASA-Handicap mental participe à cet engagement. La contribution de notre association s'est concrétisée par un vaste programme d'action intitulé « Droits & Participation ». En 2016, nous avons publié « Reconnaissez nos droits ! ». Un recueil de recommandations formulées par des dizaines d'auto-représentants au sein de groupes de parole dans toute la Suisse romande. Le but : identifier avec eux les écarts existant entre les droits énoncés dans la CDPH et leur réalité quotidienne et récolter leurs propositions pour une mise en œuvre tenant compte de leurs besoins. Nombreuses, pertinentes, concrètes, ces propositions touchent à de multiples domaines : de la santé à l'éducation et la formation, en passant par le travail et l'emploi, l'autonomie de vie, l'accès à l'information, la participation à la vie culturelle, publique, civique.


En cette année de commémoration, nous souhaitons questionner le présent pour nous projeter vers l'avenir : quelles réponses ont été apportées à ces propositions et recommandations ? Ont-elles inspiré de nouvelles mesures pour garantir les droits des personnes avec un handicap mental dans les domaines essentiels pour elles ? Quelle force d'innovation a animé les acteurs impliqués dans la concrétisation d'une politique du handicap respectueuse et égalitaire ? Quels sont les changements en cours, au niveau des législations, des représentations sociales, des prestations ? Quelles actions novatrices ont vu le jour ?

Le colloque présentera les voies empruntées et celles à poursuivre, en donnant la parole aux personnes concernées, aux politiques, aux responsables institutionnels, aux professionnels du terrain, aux proches. Un programme diversifié mêlera conférences plénières, travail en ateliers, débat en table ronde et visite de stands. La journée se terminera par notre assemblée générale annuelle, ouverte aux non-membres, et un moment festif.





# LE PROGRAMME en bref

- 8h00** Accueil des participants
- 9h00** Ouverture de la journée
- 9h20** **Conférence introductive**  
ASA-Handicap mental, d'hier à aujourd'hui : faire bouger les lignes !  
Viviane Guerdan, présidente ASA-Handicap mental
- 9h45** **Conférence plénière**  
L'approche fondée sur les droits de l'Homme: l'innovation, un impératif pour l'émancipation et la participation des personnes handicapées à notre société.  
Mireille Tremblay, professeure à l'UQAM, Québec
- 10h15** **Pause-café – Visite des stands**
- 11h00** **Conférence – débat**  
La mise en application de la CDPH: quel dialogue entre le politique et le terrain, quel soutien ?  
Andreas Rieder, directeur du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), Département de l'intérieur, Berne  
Avec la participation d'un représentant de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
- 12h00** **Repas**
- 13h30** **Ateliers de travail – Présentation de démarches de mise en œuvre de la CDPH répondant aux recommandations des auto-représentants.**
- 15h30** **Pause-café - Visite des stands**
- 16h00** **Table ronde : « Et maintenant?... Penser demain »**  
Avec la participation d'auto-représentants et de représentants du monde politique, associatif, académique.  
Lancement de l'ouvrage « La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : une nouvelle éthique de la citoyenneté » co-dirigé par M. Tremblay, V. Guerdan, M. Boukala, J.-Ph. Cobbaut.
- 17h00** **Assemblée générale d'ASA-Handicap mental (ouverte à toutes et tous)**
- 18h00** **Apéritif**
- 19h00** **Fin de la journée**
- 



# Informations générales

Site : [www.lalongeraie.ch](http://www.lalongeraie.ch)

Renseignements :

Tél. : +41(022) 792 48 65

Mail : [sh.asa-handicap-mental@bluewin.ch](mailto:sh.asa-handicap-mental@bluewin.ch)

Programme complet : début mai 2019

Inscription en ligne dès le 15 mai 2019 (informations suivront)

## Comité d'organisation

**Viviane Guerdan**, présidente ASA-Handicap mental, responsable du programme

**Doriane Gangloff**, formatrice pour adultes, coach de groupes d'auto-représentants et consultante, ASA-Handicap mental

**Séverine Hutin**, secrétaire générale ASA-Handicap mental

**Laurent Jenny**, président PART21

**Line Lachat**, cheffe de projet et case-manager, Pro infirmis Vaud

**Teresa Maranzano**, adjointe au secrétariat général, ASA-Handicap mental

**Véronique Mooser**, animatrice socioculturelle Forum Handicap Neuchâtel

**Pierre Weber**, auto-représentant

ASA-Handicap mental est une association suisse à but non lucratif créée en 1889. Elle s'engage pour une société inclusive, caractérisée par la participation sociale des personnes avec un handicap mental, la mise en œuvre concrète et le respect de leurs droits, tels que reconnus par la CDPH. Agent et moteur d'implication des personnes, ASA-Handicap mental œuvre avec elles pour une société permettant à chacun de trouver et prendre sa place.